



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission pour l'intégration des migrant-e-s
et la prévention du racisme CMR
Kommission für die Integration der MigrantInnen
und für Rassismusprävention KMR

Grand-Rue 26, 1700 Fribourg

T +41 26 305 14 85, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/integration

Prix Migration et Emploi 2021¹

Explicatif de la mise au concours

1. Qui a lancé le Prix Migration et Emploi ?

Le Prix Migration et Emploi a été créé en 2010 par la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme CMR. Il est attribué tous les deux ans depuis 2011.

2. Pourquoi un Prix Migration et Emploi ?

Par ce prix, la CMR souhaite :

- > valoriser et primer des actions visant à favoriser l'intégration professionnelle des migrant-e-s ;
- > prévenir la discrimination sur le marché du travail.

3. Qui peut déposer une candidature ?

Le Prix Migration et Emploi s'adresse aux employeurs privés et public qui :

- > favorisent l'intégration professionnelle des personnes migrantes par des mesures ciblées, durables et/ou innovantes ;
- > s'engagent à prévenir les discriminations des personnes migrantes sur le marché de l'emploi ;
- > ont un siège ou une succursale dans le canton de Fribourg.

4. Qui ont été les lauréats du Prix Migration et Emploi ?

2019 : « Garage de l'Autoroute J.-F. Lacilla SA » (Matran) pour son action en faveur de la formation de migrants arrivés tardivement en Suisse.

2017 : « Micarna SA » (Courtepin) pour son programme de formation professionnelle Maflü s'adressant à des jeunes migrant-e-s.

2015 : « Hôtel des Alpes » (Guin) pour son programme de qualification professionnelle au bénéfice de personnes sans emploi, dont des personnes d'origine migrante.

2013 : « JPF construction SA », (Bulle) pour des cours de français destinés au personnel souhaitant améliorer ses compétences en français.

2011 : « Gachet Ruffieux SA » (Charmey) pour un parrainage entre employé-e-s autochtones et migrant-e-s.

¹ Pour des informations supplémentaires sur le Prix Migration et Emploi, veuillez consulter le lien suivant : www.fr.ch/imr/prix ou prendre contact avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR.

5. En quoi consiste le prix ?

L'employeur lauréat reçoit un montant de **CHF 5'000.** – et une attestation officielle. Le Prix sera remis durant le second semestre 2021 en présence des autorités, des médias et d'autres partenaires.

6. Quelles sont les modalités de participation ?

Les employeurs intéressés à participer au Prix Migration et Emploi 2021 sont invités à adresser leur candidature, en version électronique, d'ici au 15 juin 2021 à :

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR
Grand-Rue 26
1700 Fribourg
Téléphone : 026 305 14 85
Courriel : integration@fr.ch
Objet : Prix Migration et Emploi 2021

L'IMR est à disposition pour tout appui et information préalables au dépôt de la candidature.

Le dossier de candidature doit contenir :

Le formulaire de dépôt de candidature au Prix Migration et Emploi 2021 dûment rempli (et documentation complémentaire, si souhaité).

7. Dates à retenir

Quand	Quoi
Novembre 2020	Ouverture de la mise au concours
15 juin 2021	Clôture du dépôt des candidatures
Second semestre 2021	Attribution du Prix Migration et Emploi 2021

Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme CMR

La CMR a pour objectifs :

- > de favoriser les relations harmonieuses entre personnes de nationalité suisse et étrangère dans le respect mutuel ;
- > de promouvoir et de coordonner des activités d'information, de sensibilisation, de médiation et de formation dans une perspective d'intégration et de prévention du racisme ;
- > De veiller à l'égalité des droits et des devoirs entre personnes de nationalité suisse et étrangère ;
- > d'être l'organe consultatif du Conseil d'Etat et de lui soumettre toute proposition utile en matière d'intégration des migrant-e-s et de prévention du racisme.